



Conseil économique et social

Distr. limitée
12 juin 2019
Français
Original : anglais

Pour décision

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2019

11-13 juin 2019

Point 11 de l'ordre du jour

Projet de décision présenté au Conseil d'administration

Compte rendu sur les politiques et procédures de l'UNICEF en matière de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 2018/8 et 2019/5 et prend note avec satisfaction de la politique de tolérance zéro adoptée par la Directrice exécutive à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles et du harcèlement sexuel, dans l'organisation et à l'échelle du système, et accueille favorablement les informations actualisées qui lui ont été présentées sur le sujet pendant la session annuelle en cours ;

2. *Prie* l'UNICEF de lui présenter, à la deuxième session ordinaire de 2019 du Conseil, le rapport de l'Équipe spéciale indépendante chargée des questions de discrimination fondée sur le genre, de harcèlement sexuel, de harcèlement et d'abus d'autorité au travail et les mesures prises par l'administration en réponse à ce rapport ;

3. *Prend note avec satisfaction* de la stratégie de l'UNICEF destinée à prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles visant les bénéficiaires et le harcèlement sexuel, laquelle prévoit des mesures destinées à soutenir les victimes, à faire remonter les informations, à faire respecter le principe de responsabilité et à favoriser l'établissement de partenariats, souligne qu'il convient de mobiliser les ressources nécessaires à son exécution et prie l'UNICEF de faire le point sur la mise en œuvre de cette stratégie à la session annuelle de 2020.

